

## CONSEIL METROPOLITAIN

Lundi 31 janvier 2022

### Point n° 3 : **Adhésion de Metz Métropole au Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Orne (Orne Aval).**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la commune de Roncourt entre dans le territoire de l'Eurométropole de Metz par l'effet de l'arrêté préfectoral 20216-DCL/1-042 en date du 20 octobre 2021.

Pour cette commune, son ancien EPCI de rattachement - la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle (CCPOM) - est adhérent au Syndicat Mixte Intercommunal des eaux de la Vallée de l'Orne (dit Orne Aval). La sortie de Roncourt de la CCPOM entraîne le retrait du territoire de Roncourt de Orne Aval, en application du dernier aliéna de l'article L. 5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence de l'intégration de Roncourt, il revient à l'Eurométropole de Metz de définir un mode de gestion de l'assainissement sur le territoire de cette commune.

La commune dispose d'un réseau majoritairement unitaire avec un rejet de ses effluents à la station d'épuration principale (STEP) de Moyeuve-Grande.

Orne Aval étant le gestionnaire actuel de l'ensemble des installations relatives à Roncourt, le process existant étant indépendant des réseaux et ouvrages HAGANIS, les éléments financiers transmis indiquant une redevance supérieure à celle d'HAGANIS et des amortissements lourds, il est proposé que l'Eurométropole de Metz adhère à Orne Aval pour le compte de Roncourt.

L'adhésion de l'Eurométropole de Metz à Orne Aval entraîne la désignation de 2 représentants au Comité Syndical.

*Commissions consultées : Commission Eau et énergie, Bureau, Commission Ressources et stratégie.*

Il est donc proposé au Conseil métropolitain l'adoption de la motion suivante :

### **MOTION**

—

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2018 portant sur la transformation du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Orne en Syndicat Mixte,  
VU la délibération N°12/034 d'Orne Aval en date du 5 juillet 2012 portant sur les nouveaux statuts du Syndicat,  
VU l'arrêté préfectoral 20216-DCL/1-042 en date du 20 octobre 2021 actant l'intégration de la commune de Roncourt à Metz Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

CONSIDERANT que la commune de Roncourt intègre le périmètre de Metz Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

CONSIDERANT l'intérêt technique et financier d'une gestion des réseaux et ouvrages d'assainissement de Roncourt par Orne Aval,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation de 2 représentants au Comité Syndical,

DECIDE :

- d'adhérer au Syndicat Mixte Intercommunal des eaux de la Vallée de l'Orne (Orne Aval) pour le territoire de Roncourt,
- de désigner, en qualité de représentants de Metz Métropole au sein du Syndicat Mixte Intercommunal des eaux de la Vallée de l'Orne (Orne Aval) pour le territoire de Roncourt :
  - o M \_\_\_\_\_
  - o M \_\_\_\_\_